



Procès-verbal No 9

Séance Ordinaire du Conseil Communal du mercredi 27 juin 2018 à 20h15

L'ordre du jour suivant est accepté tel qu'envoyé aux Conseillers Communaux :

1. Appel
2. Communications du Bureau
3. Communications de la Municipalité
4. Approbation du procès-verbal de la séance du 26 mars 2018
5. Communications des délégués aux associations intercommunales
6. Nomination du Bureau :
Election du Président / de la Présidente
Election de deux Vices-Président(e)s
Election des Scrutateurs / Scrutatrices
Election de la Commission de Gestion
7. Préavis no 17 : Comptes 2017
Rapport de la Commission de Gestion
Discussion – Votation
8. Préavis no 18 : Modification des statuts de l' AISGE
Rapport de la Commission ad hoc
Rapport de la Commission de Gestion
Discussion – Votation
9. Propositions individuelles et divers

Intervenants	Points
N. Vez Raymond	Ouvre la séance à 20h15.
A. Monteiro	<p>1) Appel</p> <p>32 membres sont présents.</p> <p>13 membres sont excusés : Mmes Nathalie Gremlich et Florence Limat ainsi que MM. Pierre Dillenbourg, Francesco di Pierro, Henri Lequint, Patric Monney, Régis Monney, Eric</p>



N. Vez Raymond	<p>Mühlemann, David Prélaz, Marc Prélaz, Tobias Salathé, Laurent Schweizer et Robert Watts.</p> <p>Le quorum étant atteint, le Conseil peut valablement délibérer.</p> <p>Aucune remarque n'étant faite sur l'ordre du jour, le Conseil peut procéder au traitement des différents points de celui-ci.</p>
2) Communications du Bureau	
N. Vez Raymond	<p>Fait part des naissances de :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Matilda Mantrino, née le 12 mai, fille d'Erika et Luigi Mantrino. <p>Fait également part au Conseil des décès de :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Renée Kuffer, doyenne de la Commune, qui nous a quitté le 6 avril dans sa 101^e année, mère de Lucette Zahno et Monique Christinet, belle-mère de Raymond Zahno, ancien Municipal, • Maria de los Milagros Cueni, dite « Mila », épouse de Dieter Cueni, qui nous a quitté le 4 mai dans sa 60^e année, des suites de maladie. <p>Le Conseil se lève et observe une minute de silence.</p> <p>Informe le Conseil que le Conseil Régional va prochainement réviser ses statuts et que les Communes membres sont appelées à désigner une Commission ad hoc. Le Conseil Régional propose « d'intégrer le DISREN dans les statuts du Conseil Régional » et « de ne pas maintenir le but optionnel qui engendre des situations hybrides et beaucoup de questions au niveau des membres de l'association régionale » (courrier de Région Nyon à la Municipalité du 30 mai 2018).</p>
S. Adams	<p>A ce sujet, rappelle que pour chaque franc investi par les Communes dans le DISREN, le Conseil Régional réussit à obtenir CHF 5.- de subsides cantonal ou fédéral. Ce mécanisme est unique dans le canton. Certaines communes cherchent malheureusement à en sortir, ce qui est extrêmement dangereux car si cette structure explose, plusieurs projets d'importance ne pourront être réalisés. Invite les conseillers à lire le rapport de gestion pour se rendre compte de la diversité des projets menés par le Conseil Régional et du professionnalisme avec lequel cela est fait. De nos jours, une telle organisation est primordiale car les communes ne peuvent mener seules ces activités.</p>
N. Vez Raymond	<p>Mmes Claire Sippel et Florence Malherbe Vendrell ainsi que M. Pierre Gonthier se présentent pour former cette Commission ad hoc. La Présidente les en remercie.</p> <p>Rappelle que la prochaine séance du Conseil aura lieu le lundi 29 octobre 2018.</p>
3) Communications de la Municipalité	
P. Zuberbühler	<p>Excuse MM. Alain Blumenstein et Attila Toth.</p>



	<p>Félicite la Jeunesse et tous les volontaires qui ont œuvré à la réussite du Giron.</p> <p>Rappelle que la Fête de la Vigne aura lieu du 5 au 7 octobre à Nyon. Cette Fête célébrera également le 10^e anniversaire de la création du District.</p>
	<p>4) Approbation du procès-verbal de la séance du 26 mars 2018</p>
N. Vez Raymond	Demande s'il y a des commentaires sur le procès-verbal de la séance du 26 mars 2018.
P. Zuberbühler	Dans tout le document, corriger le nom de Regula Jaunin en Regula Zellweger.
S. Adams	<p>En page 3, 2^e paragraphe, corriger la phrase « l'école de Givrins a besoin d'une salle d'accueil de jour et d'une salle pour la cantine scolaire » en « l'EPSGE a besoin d'une salle d'accueil de jour et d'une salle pour la cantine scolaire à Givrins ».</p> <p>En page 3, 4^e paragraphe, remplacer « l'école de Givrins » par « l'EPSGE ».</p>
N. Vez Raymond	Prend note des modifications demandées qui seront apportées au procès-verbal. Soumet celui-ci avec les modifications au vote du Conseil qui l'approuve à l'unanimité des membres présents, moins une abstention.
	<p>5) Communications des délégués aux associations intercommunales</p>
S. Breitenmoser	<p><u>AISGE</u>: une séance du Conseil Intercommunal a eu lieu le 28 mars sur les 2 préavis suivants :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. L'intention d'achat du collège de St-Cergue qui a été approuvée à l'unanimité. 2. La modification des statuts de l'AISGE, qui a été acceptée par 15 oui et 2 abstentions. <p>Une autre séance a eu lieu le 20 juin sur l'intention d'achat du complexe à Arzier-le-Muids, qui a été approuvée par 17 oui et 2 non.</p>
	<p>6) Nomination du Bureau : Election du Président / de la Présidente Election de deux Vices-Président(e)s Election des Scrutateurs / Scrutatrices Election de la Commission de Gestion</p>
N. Vez Raymond	Se récusé concernant l'élection à la Présidence du Conseil et passe la parole à M. Angelo Boscardin.
A. Boscardin	Demande s'il y a des candidatures parmi les conseillers et conseillères. Tel n'est pas le cas et le Conseil Communal élit Mme Nathalie Vez Raymond comme Présidente du Conseil Communal pour une année, à l'unanimité des membres présents.
N. Vez Raymond	Remercie le Conseil pour la confiance témoignée et reprend la présidence de la séance.



Le Conseil Communal élit les personnes suivantes pour une année, à l'unanimité des membres présents :

Vice-Président :	M. Angelo Boscardin
2 ^e Vice-Président :	M. Pierre Dillenbourg
Scrutateurs :	MM. Stève Breitenmoser et Robert Watts
Scrutateurs suppléants :	MM. Damien Clot et Frédéric Sauser
Commission de Gestion :	MM. Yann Bechtel, Robert Derbigny, Claude Morel, Cédric Nardone et Markus Stark
Membres suppléants :	MM. Steve Guex et Marc-Olivier Lequint

Les personnes élues sont chaleureusement applaudies par le Conseil.

**7) Préavis no 17 : Comptes 2017
Rapport de la Commission de Gestion
Discussion – Votation**

P. Zuberbühler

Fait une présentation sur les comptes et le Préavis.

Cette présentation est disponible sur demande pour les conseillers qui le souhaitent.

C. Nardone

Lit le rapport et les conclusions de la Commission de Gestion.

Il est ensuite procédé au vote sur le Préavis No 17 qui est approuvé à l'unanimité des membres présents.

**8) Préavis no 18 : Modification des statuts de l' AISGE
Rapport de la Commission ad hoc
Rapport de la Commission de Gestion
Discussion – Votation**

R. Zellweger

Présente le Préavis et rappelle le détail de la procédure de modification des statuts l' AISGE.

S. Adams

Trois chiffres méritent d'être expliqués :

- Le nouveau montant du plafond d'endettement de CHF 68 mios.
- La quote-part de la Commune
- Le coût pour la Commune

Montant du plafond d'endettement de CHF 68 mios

Fin 2016, les emprunts de l' AISGE s'élevaient à CHF 22,4 mios.

Le coût de construction de la nouvelle école de St-Cergue était estimé entre CHF 6,8 et 6,9 mios (ce montant comprend le coût des deux classes supplémentaires qui ont été ajoutées au projet initial).



L'estimatif des coûts de construction de la nouvelle école d'Arzier le Muids, dite Le Bix, s'élevait à CHF 36,8 mios, arrondis à CHF 38 mios pour tenir compte d'une marge d'erreur.

CHF 22,4 + CHF 6,9 + CHF 38 = CHF 67,3 mios.

Quote-part de la Commune

L'article 29 des statuts de l'AISGE stipule que :

*« La quote-part des Communes associées est déterminée :
a. par moitié en proportion de la population au 31 décembre de l'exercice concerné ;
b. par moitié en proportion du nombre d'élèves ayant fréquenté les classes de l'établissement au 31 décembre de l'exercice concerné. »*

En application de cet article, le montant maximum que la Commune pourrait être appelée à cautionner s'élève à CHF 7,46 mios.

Coût pour la Commune

Le coût de construction du collège du Bix, avec environ 80% de soumissions rentrées, s'élève actuellement à CHF 33,3 mios, auxquels il faut ajouter environ CHF 1,7 mio pour le mobilier, soit CHF 35 mios au total. Depuis l'estimation initiale à CHF 38 mios, la commune d'Arzier Le Muids a en effet réussi à trouver CHF 3 mios d'économies !

L'amortissement du bâtiment se fait sur 30 ans, soit CHF 1'110'000 /an.

L'amortissement du mobilier se fait sur 10 ans, soit CHF 170'000 /an.

L'intérêt sur l'emprunt n'est pas encore défini, mais un taux de 1,5% à 10 ans semble réaliste selon le responsable des finances de l'AISGE.

Le droit de superficie est de CHF 1.-/m² selon la pratique dans les communes.

Les frais de rénovation sont estimés à 0,5%.

M. Adams présente ensuite une simulation des frais d'exploitation annuels du collège Le Bix, chiffrés à CHF 2'161'752,87 (loyer : CHF 1'808'848 et frais d'entretien : CHF 352'904,87) ce qui, en application de l'article 29 des statuts de l'AISGE précité, représenterait pour Givrins :

Loyer	CHF 200.661.10
Frais d'entretien	CHF 39'148,83
Total	CHF 239'809,93

- R. Zellweger Lit les conclusions du Préavis.
- N. Vez Raymond Passe la parole au rapporteur de la Commission ad hoc.
- S. Guex Donne lecture du rapport et des conclusions de la Commission ad hoc.
- N. Vez Raymond Remercie M. Guex. Rappelle que c'est le bureau qui décide si un Préavis doit être examiné par une Commission. En l'occurrence, le bureau a estimé qu'il était essentiel que la Commission de Gestion prépare également un rapport et des conclusions sur cet important dossier, vu les enjeux financiers qu'il comporte.



La Municipalité était d'un avis différent, raison pour laquelle ce rapport n'est pas mentionné dans les conclusions de son Préavis et n'a pas été abordé lors de la réunion du 11 juin entre la Municipalité et la Commission de Gestion, réunion qui a exclusivement porté sur les comptes. Après discussion, la Commission de Gestion a finalement pu rencontrer la Municipalité le 19 juin. Ce court délai ne lui a pas permis de rédiger son rapport pour la fin de la semaine précédant la présente séance. En application de l'article 43 du Règlement Communal, les conseillers ainsi que les membres de la Municipalité qui souhaitent recevoir le rapport de la Commission de Gestion ont été invités à en faire la demande directement à la Présidente (mail du 22 juin).

Passe la parole au rapporteur de la Commission de Gestion.

- R. Derbigny Donne lecture du rapport et des conclusions de la Commission de Gestion.
- N. Vez Raymond Remercie la Commission ad hoc ainsi que la Commission de Gestion pour le gros travail fourni dans ce dossier. Ouvre la discussion.
- S. Adams Regrette de ne pas avoir eu accès au rapport de la Commission de Gestion plus tôt.
- En réponse à la Commission de Gestion qui déplore le manque de données dans le Préavis 18, rappelle que beaucoup d'informations, y compris financières, sont publiques et se trouvent sur le site de l'AISGE. Un certain nombre d'informations se trouvent également dans les annexes au Préavis, raison pour laquelle la Municipalité n'a pas jugé utile de les reprendre dans le Préavis 18. Renvoie également les Conseillers au courrier de la Municipalité du 7 février 2017.
- S'agissant des conséquences financières pour la Commune, la Municipalité a préféré les présenter lors de la présente séance plutôt que dans le Préavis.
- N. Vez Raymond Espère que le manque de communication et les divergences dans le traitement de ce dossier resteront un cas isolé et que les autorités communales continueront à travailler ensemble dans une bonne entente comme cela a été le cas jusqu'ici, pour le bien de la Commune.
- M. Stark La Municipalité a expliqué l'augmentation du plafond d'endettement de CHF 46 mio (de CHF 22 à CHF 68 mio) pour CHF 35 mio, mais qu'en est-il des CHF 11 mio restants ?
- S. Adams Les chiffres présentés sont ceux de 2016. Entretiens, le dossier a évolué.
- La nouvelle école de St-Cergue sera uniquement destinée aux élèves de St-Cergue et ses coûts seront donc intégralement supportés par la Commune de St-Cergue. [note : le préavis d'intention d'achat du collège de St-Cergue approuvé par le Conseil Intercommunal le 28 mars a été passé dans l'hypothèse où le montant de l'investissement ne serait plus supportable pour la commune de St-Cergue].
- M. Stark Qu'en est-il de la quote-part des communes membres de l'AISGE dont 50% est déterminée en proportion de la population (article 29 des statuts de l'AISGE) ?
- S. Adams Renvoie aux calculs faits dans les comptes de l'AISGE et rappelle que le cautionnement maximal du plafond d'endettement sera de CHF 7,46 mio pour Givrins.
- R. Derbigny Malgré les explications données par la Municipalité, estime qu'il n'est pas normal que ce soit aux commissions d'aller à la pêche aux informations ou que ces informations



- soient données à la dernière minute. Les Commissions ne peuvent mener à bien leur tâche dans ces conditions.
- S. Adams C'est la raison pour laquelle la Municipalité avait jugé préférable que ce soit uniquement la Commission ad hoc qui connaissait déjà le dossier qui soit chargée de rapporter sur le Préavis 18.
- P. Zuberbühler Déploire que le travail des délégués à l' AISGE ainsi que celui de la Municipalité soit remis en cause. Invite les conseillers qui critiquent le manque d'informations à se présenter comme délégué.
- N. Vez Raymond La question qui doit être tranchée ce soir ne porte pas sur la qualité du travail des délégués ou de la Municipalité, mais sur les modifications statutaires proposées. Cette décision appartient exclusivement aux conseillers communaux qui doivent pouvoir se prononcer en toute connaissance de cause, notamment eu égard aux conséquences que cela pourra avoir sur les finances communales et à l'éventuel relèvement du taux d'imposition qui pourrait s'ensuivre.
- S. Breitenmoser Pour avoir siégé dans quatre Commissions ad hoc sur les modifications statutaires ainsi que dans deux Commissions sur les Bâtiments avec l' AISGE, estime avoir eu toutes les informations utiles qui ont été transmises au Conseil dans les rapports de la Commission ad hoc.
- M. Stark Si le rapport de la Commission ad hoc était effectivement très détaillé, il ne couvrirait pas la partie financière, notamment en termes de coûts pour la Commune, raison pour laquelle il se justifiait que la Commission de Gestion travaille sur ce dossier.
- S. Guex La Commission ad hoc n'a effectivement pas couvert l'aspect financier du dossier car elle ne voulait pas empiéter sur le terrain de la Commission de Gestion dont elle attendait le rapport.
- A. Boscardin Rappelle que, pour être adoptées, il suffit que les modifications statutaires soient approuvées par le 4/5 des communes membres de l' AISGE. A ce jour, quatre des cinq communes membres de l' AISGE se sont déjà prononcées favorablement. En conséquence, l'issue du vote du Conseil Communal n'aura aucune incidence sur l'adoption de ces modifications statutaires.
- C. Nardone Confirme l'analyse de M. Boscardin. Il n'en demeure pas moins que le Préavis aurait dû comporter plus d'informations financières, notamment sur l'impact financier global que ces modifications statutaires pourraient avoir.
- A. Boscardin A cet égard, les frais annuels à charge de la Commune représenteraient 4 à 5 points d'impôt. Demande si une réflexion a été menée en amont pour savoir comment ces montants seront absorbés.
- S. Adams Lors du vote sur la LEO, personne ne savait quel serait l'impact sur les bâtiments scolaires. Les communes sont tributaires de ce vote cantonal.
- Au niveau communal, il n'est pas encore question de relever le taux d'imposition mais plutôt de rechercher des économies.
- Au sein de l' AISGE, plusieurs pistes sont étudiées afin de minimiser l'impact financier pour les communes.



Par exemple, une demande va être faite au Conseil d'Etat afin de pouvoir amortir le bâtiment sur 50 ans au lieu de 30 ans. L'article 17 du Règlement sur la comptabilité des communes prévoit en effet la possibilité pour le Conseil d'Etat de prolonger exceptionnellement ce délai.

Une autre piste est la demande de subventionnement cantonal, qui pourrait se justifier au vu des salles de gymnastique triple que comprend la nouvelle école, de telles salles étant encore rares dans le canton.

Il serait également possible d'approcher le Conseil Régional pour obtenir des subsides.

F.-H. Bovet

Les décisions d'investissement ont déjà été prises et il ne s'agit aujourd'hui que d'adapter les statuts à ces décisions. La Commune a délégué la gestion des bâtiments scolaires à ses représentants au sein de l'AISGE et le Conseil ne devrait pas rouvrir le débat sur le fond car cela n'est pas constructif.

N. Vez Raymond

Rappelle toutefois que le vote sur ces modifications est la seule occasion pour les communes membres de l'AISGE de se prononcer sur le projet. Quand bien même il ne s'agit « que » de modifications statutaires et d'un plafond d'endettement et non d'une dépense immédiate et effective de CHF 68 millions, il est impératif que le Conseil Communal soit informé des conséquences qu'un tel investissement peut avoir afin de voter en connaissance de cause.

La Commission de Gestion a estimé que le manque d'informations ne lui permettait pas de se prononcer, raison pour laquelle elle propose de renvoyer le vote sur le Préavis 18 à la prochaine séance du Conseil qui aura lieu le 29 octobre.

A.-L. Bally

Avant de passer au vote, précise que le Préavis 18 a été préparé selon le modèle fourni par l'AISGE, le but étant que le même préavis soit présenté dans les cinq communes membres, dans un souci d'égalité.

M. Stark

Parmi les modifications statutaires soumises au vote du Conseil dans le Préavis 18, seule celle relative au plafond d'endettement est du ressort des conseils communaux des communes membres. Les autres modifications sont exclusivement de la compétence du Conseil Intercommunal de l'AISGE. La Loi sur les Communes est très claire à ce sujet. Ces dernières modifications n'ont donc pas leur place dans le Préavis et ne servent qu'à noyer le poisson.

R. Zellweger

Il est exact que la Loi sur les Communes n'exige pas que les autres modifications auxquelles M. Stark se réfère n'ont pas à être approuvées par les conseils communaux des communes membres de l'AISGE. Si elles figurent néanmoins dans le Préavis, c'est uniquement dans un souci de transparence. Déploie vivement les critiques faites à la Municipalité et rappelle que les autorités doivent travailler ensemble pour le bien de la Commune.

N. Vez Raymond

Plus aucune prise de parole n'étant demandée au sujet du Préavis 18, il est procédé dans un premier temps au vote sur le renvoi demandé par la Commission de Gestion, qui est refusé par 21 non, 3 oui et 7 abstentions.

Il est ensuite procédé au vote sur le Préavis No 18 qui est approuvé par 24 oui, 3 non et 4 abstentions.



9) Propositions individuelles et divers

- J.-P. Berger Dans le rapport annuel du CAD, la consommation de la rte de Genolier 10 ne figure pas dans le tableau de consommation des privés. La consommation de la route de Genolier 10 est-elle incluse dans la consommation de la route de la Gare 2-4-6 ?
- P. Zuberbühler C'est exact. La consommation des Résidences du Soleil est comprise dans celle de la route de la Gare 2-4-6 car il y a une seule chaufferie pour tous les bâtiments.
- R. Derbigny A reçu différentes demandes pour qu'il y ait plus de bancs publics au chemin des Erignières.
- N. Vez Raymond Cela sera protocolé.
- J.-P.. Berger Le 8 septembre, le Chœur l'Avenir fêtera le 40^e anniversaire de la reprise de ses activités sur le site du Giron.
- F.-H. Bovet A propos du Giron, tient à remercier les enseignants qui ont fait un travail remarquable avec les enfants.
- Revient par ailleurs sur le bâtiment pour le parascolaire dont il avait été question lors de la dernière séance du Conseil. Il conviendrait de prévoir suffisamment de locaux dans ces nouveaux bâtiments afin que tout le parascolaire puisse y être accueilli et que les deux classes actuellement affectées au parascolaire puisse retrouver leur vocation d'origine d'une part et qu'il ne soit plus nécessaire de recourir à d'autres locaux communaux d'autre part.
- P. Zuberbühler Il est prévu que les nouveaux bâtiments puissent accueillir l'UAPE ainsi que le restaurant scolaire. Ces réflexions sont menées conjointement avec les investisseurs. Le calendrier prévoit que le projet dans son intégralité, y compris les logements, soit mené à terme en 2021. Un Préavis sera vraisemblablement présenté au Conseil lors de sa séance du mois de décembre.
- N. Vez Raymond Plus aucune prise de parole n'étant demandée, remercie les conseillers et lève la séance à 22 heures 25.

La Présidente

Nathalie Vez Raymond



La secrétaire

Aline Monteiro Alves